

## **COMPTE RENDU DU CCAS DE MARS 2017**

### **1) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU CCAS**

Monsieur le Président Maire présente aux administrateurs du CCAS le budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte par chapitre pour la section de fonctionnement le budget primitif de l'exercice 2017 équilibré à 30.000 € en recettes et dépenses.

### **2) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Président fait état aux administrateurs des demandes de subventions reçues en Mairie, à étudier par le CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration attribue les subventions aux associations suivantes :

| <b>Nom de l'association bénéficiaire :</b>                             | <b>Montant</b> |
|--|----------------|
| • Entraide Cancer du Sein  | 150,00 €       |
| • Ecole à l'Hôpital de Montluçon                                       | 100,00 €       |
| • Association Française d'Aide aux Diabétiques du Bourbonnais (AFD 03) | 150,00 €       |